

LECTURES

ALGER : PERCEPTION DE SOI, REGARD DE L'AUTRE

AU SUJET DE SIX OUVRAGES

Alger, capitale politique, économique et intellectuelle du pays, occupe une place particulière dans les préoccupations de l'Etat. De leur côté, les chercheurs, de toutes disciplines, ne sont pas en reste. Mais, force est de constater que les études globales ont quelque peu cédé le terrain devant des travaux, non moins importants, mais plus précis tant sociologiquement qu'historiquement et géographiquement.

Tout se passe comme si, par l'effet d'une sorte de division du travail, qu'aucun texte n'impose, il revient à l'Etat de réaliser les études d'ensemble -cette littérature grise à laquelle tout le monde n'a pas accès- et aux universitaires d'effectuer les recherches ponctuelles sur un sujet particulier.

1- Une question préalable se pose au lecteur : qu'est-ce qu'Alger ?

En janvier 1967, il est décrété qu'Alger est une *ville* constituée de dix arrondissements et son secrétaire général est nommé par décret ; vieille(?) réminiscence de la dernière organisation de la période coloniale. Lors du découpage territorial de 1974, l'*agglomération d'Alger* et ses douze arrondissements font partie de la wilaya d'Alger. Or, un texte légèrement antérieur, mais de la même année et relatif à l'agglomération d'Alger cite parmi les communes concernées par ce texte : *la commune d'Alger et ses douze arrondissements, les communes d'Aïn Taya, Bordj el-Kiffan, Dar-el-Beïda, Rouiba, Réghaia, Birtouta, Douéra. Draria, Saoula, Birkhadem, Chéraga, Aïn Bénian et Staouéli.*

En février 1977, une ordonnance change radicalement le statut de la ville : elle devient une *collectivité* constituée par 13 communes et un Conseil Populaire de la Ville d'Alger (C.P.V.A.) est créé. Le secrétaire général est désormais nommé par arrêté du ministère de l'Intérieur. En janvier 1985, un décret, qui curieusement, ne fait aucune référence à cette ordonnance, dispose que 15 communes *constituent une agglomération urbaine qui prend la dénomination « Ville d'Alger »*. Le C.P.V.A. est reconduit.

En mai 1997, est créé le gouvernorat du Grand Alger. Les termes du débat sur le statut d'Alger changent. La ville d'Alger est constituée de 28 communes urbaines dénommées arrondissements urbains. En fait, la ville d'Alger n'est dotée d'aucune institution propre. La ville d'Alger n'existe

plus en tant que collectivité. La répartition, dans les 12 circonscriptions administratives, des 57 arrondissements urbains et communes, ne permet pas l'existence d'une structure administrative qui ressemblerait au C.P.V.A. Elle rend impossible une relation administrative directe entre les 28 arrondissements urbains héritiers des communes qui formaient jusqu'à présent la ville d'Alger.

Il est, désormais, question de la wilaya érigée en gouvernorat et non plus de la *ville*, de la *collectivité* ou de *l'agglomération urbaine d'Alger*. C'est la wilaya d'Alger qui devient une collectivité territoriale à statut particulier dénommée **Gouvernorat du grand Alger**. Cette nouvelle collectivité territoriale regroupe, donc, d'une part, les 28 arrondissements urbains créés et d'autre part, 29 communes qui composaient l'assiette de la wilaya d'Alger et celles extraites des wilayas de Blida, Tipaza et Boumerdès.

On serait presque tenté d'écrire que des modifications intervenant pratiquement tous les dix ans ont fini par faire disparaître Alger en tant que collectivité dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il n'y a plus d'Alger. Mais les problèmes d'aménagement urbain, de gestion urbaine, de vie citadine, de rapports entre les Algérois (comment les appeler autrement ?), leur ville (!) et le pouvoir demeurent identiques ou presque. Ainsi, en juillet 1968, lorsque les élus de l'A.P.C. d'Alger adoptent le Plan d'Urbanisme Directeur, l'Etat a déjà d'autres projets pour la capitale, et il se dote d'instruments d'études et de moyens d'intervention directs.

2- Bureaux d'Etudes et grands projets : L'intervention directe de l'Etat.

Plus que la CADAT, ECOTEC, c'est le COMEDOR¹ qui est chargé de réaliser des études dont le but est de faire d'Alger la vitrine d'un pays en pleine expansion, une capitale à l'échelle des plus grandes. En 1974, et par ordonnance, « *aucune étude ou construction de quelque nature que ce soit... ne peut être faite... sans l'agrément préalable du COMEDOR* »².

¹ CADAT. Caisse algérienne d'Aménagement du territoire, créée dans le cadre du Plan de Constantine et dissoute en 1980 ; remplacée par l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire.

ECOTEC : Bureau National d'Etudes Economiques et Techniques créé en 1967 et dissous en 1982.

COMEDOR : Comité Permanent d'Etudes, de Développement, d'Organisation et d'Aménagement de l'agglomération d'Alger. Créé en novembre 1968, placé sous la tutelle de la Présidence du Conseil et transféré en décembre 1977 au ministère de l'Habitat

² Ordonnance n°74-67 du 14 juin 1974 portant création d'un périmètre d'extension et de développement urbain de l'agglomération d'Alger et d'un périmètre de protection de l'économie agricole.

Un quartier diplomatique, une cité gouvernementale, une cité des affaires économiques, un parc zoologique et des loisirs sont inscrits en 1973 et 1974, préparant avec d'autres projets dont la réalisation était en cours (le grand stade), le Plan d'Orientation Générale pour le développement de l'agglomération d'Alger (P.O.G.)³

Le P.O.G., approuvé par ordonnance en 1975, est exposé le 12 avril 1976. Il est présenté et discuté lors d'une journée d'information le 16 du même mois. Mais très vite, comme le note G. Mutin, les premières réserves apparaissent. Sa mise en œuvre exige la mobilisation de gros capitaux et une importante consommation de terres agricoles.

Le P.O.G. est petit à petit réorienté, par petites touches, dans les années 1980. Le CNERU⁴ (Centre National d'Etudes et de Réalisations Urbaines), créé en 1980, est chargé de donner le ton d'ensemble et deux offices prennent en charge deux problèmes précis : la Casbah (OFIRAC) et la zone Hamma / Hussein-Dey (OFARES). Sortent de terre de grands projets : l'Université des Sciences et de la Technologie, le Riadh el Feth et le Makam Chahid, la Bibliothèque nationale, les grandes autoroutes et le Parc zoologique et de Loisirs. Le nouvel aéroport et le métro (dont la première ligne devait être inaugurée en 1985) restent en chantier. En décembre 1984, un conseil interministériel clôt la grande aventure du COMEDOR. Le CNERU qui a entre temps changé de statut, s'attelle à redéfinir les contours de la capitale de l'an 2000.

Enfin, en 1996, un Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est approuvé qui confirme les grandes tendances mais révisé à la baisse les grandes ambitions.

3- Alger et les Universitaires

Les travaux sur Alger avant et après 1962, depuis la vénérable et incontournable thèse de René Lespès jusqu'à celle de Mouaouia Saïdouni

³ Deux études font une excellente synthèse de ce qui fut entrepris alors dans les années 1970-1980 :

Rossard, Martine.- Alger : propositions pour l'an 2000.- *Maghreb – Machreq*, mai 1976 et Mutin. Georges.- Aménagement et développement d'Alger.- *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, fasc. 2-3, avril-septembre 1986. Actes du Colloque sur les Métropoles arabes, Montpellier 1985.

Pour la fin des années 1960 et les premières propositions, cf. : Taïeb. Messaoud.- La structure urbaine d'Alger.- *Annales de Géographie*. n°473, 1971.

et du même : Alger : développement, problèmes et perspectives d'une capitale.- *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1972.

⁴ Le CNERU devient en 1983, le Centre National d'Etudes et de Réalisations appliquées en Urbanisme.

ont au moins un point commun. Par delà la diversité des disciplines de chaque auteur : une place importante est consacrée à l'histoire de la ville. L'histoire urbaine d'Alger semble fasciner sociologues, géographes, architectes alors même que les historiens sont absents. Deux thèmes majeurs apparaissent : la Casbah et l'urbanisme colonial.

Tout se passe comme si les mêmes problèmes se retrouvent par delà les périodes historiques : rapports de la ville à son site, organisation et contrôle de sa croissance, conséquences politiques et sociales de cette croissance, rapports des décideurs à la ville et statut des intervenants, rapports du pouvoir depuis le moment où Alger est devenu le centre du pouvoir légitime (contre Tlemcen) et capitale d'un Etat qui s'est imposé au Maghreb central.

René Lespès en 1930, Jean Pelletier en 1956, Farouk Benatia en 1979, J. J. Deluz en 1981, Ahmed Amrouche en 1984, Maria Sgroï-Dufresne en 1986, Madani Safar-Zitoun en 1991, Larbi Icheboudène en 1994, Mouaouia Saïdouni en 1995⁵, autant de thèses sur Alger qui si elles n'ont pas toutes eu les faveurs de l'édition, méritent d'être signalées⁶. Il faut

⁵ LESPES, René.- Alger. Etude de géographie et d'histoire urbaines.- Paris, Alcan, 1930 ; Pelletier, Jean.- Alger, 1955. Essai d'une géographie sociale. - Cahiers géographiques de Besançon, n°6. Paris, Belles Lettres. 1959 ; Benatia, Farouk.- Alger ; Agrégat ou cité. L'intégration citadine.- Alger, SNED, 1980 ; Amrouche, Ahmed. - Alger : une grande métropole. Evolution et structure de l'agglomération, insertion dans l'espace.- Thèse d'Etat, Paris IV, 1984.- 2 vol. ; Sgroï-Dufresne, Maria.- Alger, 1830-1954. Stratégies et enjeux urbains.- Paris, Ed. de la Recherches sur les civilisations, 1986 ; Deluz, J. J. - L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique.- Alger / Bruxelles, OPU/ Pierre Mardaga, 1988. [texte publié en 1981 à l'EPAU] ; Safar-Zitoun, Madani.- Stratégies patrimoniales et urbanisation : Alger. 1962-1992.- Paris, L'Harmattan. 1996 ; Icheboudène, Larbi.- Alger, histoire et capitale de destin national. Alger. Casbah Editions, 1997.

⁶ On peut relever dans : Ouahrani, Abdelkader.- Inventaire sélectif des thèses soutenues en France.- Recherches Urbaines sur l'Algérie. *Cahiers du GREMAMO*, n°14, 1997 ; et dans : Sidi Boumediène, Rachid et Taïeb, Messaoud. - La recherche urbaine en Algérie. Un état de la question.- Tours, URBAMA. *Pratiques Urbaines*, n°14, 1996, quelques titres de travaux sur Alger : soutenus tant à l'Université qu'à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (EPAU) : *Belkhatir, A.* - les modes d'allocation de l'espace. Le cas d'Alger.- Paris I, 1987 ; *Bouccekine-Bounaïa, S.* - Vie sociale et rapport à l'espace... De la tradition à la modernité. (Etude dans une cité de la périphérie d'Alger).- Paris V, 1987, Anthropologie; *Darbelet, Philippe.*- Essai de structuration du centre d'Alger en quartiers.- Strasbourg, 1979, Géographie; *Safi-Harb, Nabil.* - Alger. comment échapper à un urbanisme linéaire.- Paris IV. 1975, Géographie ; *Saïdouni, Mouaouïa.* Rapports de force dans l'urbanisme colonial algérois (1830-1935) ou la genèse de l'aménagement urbain d'Alger.- Paris VIII. 1995; *Sisbane Fatema.*- Disparités sociale et urbaine en milieu urbain. A propos d'Alger.- Paris XII, 1975, Sociologie ; *Benabdekka, Noria.*- Habitat illicite et stratégies urbaines à Alger.- EPAL, 1986 ;

également rappeler les articles de Messaoud Taïeb, la communication de Georges Mutin et les études d' André Prenant⁷.

Les études globales sur Alger sont finalement peu nombreuses. Les problèmes particuliers que peut vivre une grande ville, ceux des quartiers dont la Casbah ont beaucoup plus retenu l'attention des chercheurs. Par contre, alors que les textes de loi sont analysés et commentés, que les décideurs sont parfois identifiés, le processus de prise de décision, la part de tous les acteurs dans ce processus, leurs sources ne retiennent pas l'attention des chercheurs.

Parmi les études qui ont été éditées, nous en avons retenu six : deux sur la Casbah : André Ravereau (*par A. Bekkouche*) et Djaafar Lesbet (*par A. Lakjaa*), deux sur Alger - qui ont fait l'objet d'une double lecture- : le livre de Maria Sgroï-Dufresne (*par A. Bendjelid et A. Lakjaa*) et celui de Larbi Icheboudène (*par A. Bekkouche et F. Soufi*) et enfin celles de Madani Safar-Zitoun (*par F. Soufi*) et J. J. Deluz (*par F. Soufi*).

Bounab, Affifa. Gestion urbaine et idéal urbanistique : le cas d'Alger, 1954-1962.- EPAU, 1992.- *Driss, Orkia.*- Evolution, signification et présupposés de l'organisation spatiale : le centre d'Alger. - EPAU, 1990 ; *Ider, Ouardia.* - Rente foncière, utilisation du sol urbain et ségrégation sociale : le cas d'Alger dans les années 1980.- Paris VIII, 1986 ; *Kateb, Kamel.* - Causes et implications des interventions en tissu urbain existant sur le développement et le fonctionnement de la ville d'Alger.- EPAU. 1988 ; *Hadjiedj, Ali.*- Le Grand Alger. Activités économiques, problèmes sociourbains et aménagement du territoire. - Alger, OPU, 1994 ; *Hammache, Seddik.* - La formation des espaces collectifs. Le cas d'Alger. EPAU, 1986 ; *Ramdane, Razika.* - Centre et centralité à Alger.- Constantine, 1981 ; *Sidi Boumediène, Rachid.* - Planification urbaine et décolonisation: à propos du cas d'Alger.- Grenoble, 1979.

Ce recensement ne se prétend aucunement exhaustif. Le lecteur peut être renvoyé à : 2000 thèses sur le Maghreb soutenues dans les universités françaises entre 1963 et 1994, Corpus Algérie.- *Travaux et documents*, n° 1a.- Tours, URBAMA.

⁷ Pour les travaux de Messaoud Taïeb et la communication de Georges Mutin cf. note 3. Par contre, au moins trois articles d'André Prenant peuvent être cités: - Centralisation de la décision à Alger, décentralisation de l'exécution en Algérie. La mutations des fonctions capitales d'Alger.- *Cahiers Géographiques de l'Ouest* n°1, 1978 ; - Un épouvantail : l'«hypertrophie» d'Alger. Mythes et réalités.- in Problèmes urbains au Maghreb. *Cahiers du GREMAMO*, n°5, 1987 ; - L'inversion du sens des migrations dans l'agglomération algéroise.- *Cahiers du GREMAMO*, n°15, 1997.

Ravereau, André. - La Casbah d'Alger, et le site créa la ville. - Préface de Mostéfa Lacheraf. - Paris, Sindbad, 1989.- Collection Bibliothèque arabe

L'ouvrage de A. Ravereau dédié au *maître et ami Hassan FATHY*, symbolise le message d'une approche pour signifier la valeur autre que mythique de la Casbah : *les hommes de l'Art originaires de l'Europe, jusqu'à nos jours fortement impressionnés par la décoration de l'occident maghrébin et de l'Espagne, n'ont semble-t-il pas remarqué ce qu'elle offrait de pureté et de cohérence.*

Mostéfa LACHERAF dans sa longue préface, corrobore cette pensée en s'appuyant sur divers témoignages et rappelle quelques écrits où apparaissent tantôt Léon L'Africain, tantôt Fernand Braudel. Il nous invite à regarder ce patrimoine architectural comme le produit d'une société parfaitement organisée. Il note, au passage, que bien des indices et des détails historiques sont encore inexplorés et s'étonne qu'ils n'aient pas attiré l'attention des spécialistes de *notre histoire nationale*. En bref, il rend compte de la méconnaissance du *vieux fonds populaire... tombé peu à peu dans l'oubli sous la pression conjuguée des vogues nouvelles frelatées*. Il se rallie ainsi à l'objectif de A. Ravereau qui en expliquant la Casbah *souhaite rendre justice* à l'Algérie.

L'idée principale autour de laquelle gravite toute la réflexion de A. Ravereau, tient au fait que la *Casbah est unique et n'a pas sa pareille*. La démonstration d'une telle allégation, s'attache à décrire l'architecture de la Casbah à travers des éléments de la maison et à les comparer occasionnellement à ceux d'autres architectures retenues pour similaires. Les différences révèlent la teneur des particularités de la Casbah pour tous les éléments qui la caractérisent. Prise dans sa globalité par rapport au site ou dans ses moindres détails constructifs et architecturaux, la Casbah est un exemple certain d'harmonisation des espaces, des fonctions et des formes.

Le patio (*west-ed-dar*), *émanation du climat méditerranéen* et centre de composition, c'est *le premier élément présenté à l'observation et autour duquel s'organisent les appartements*. Il est un *lieu de relations et de transparence supposant une étroite vie communautaire*. Tout l'intérêt d'un tel espace réside dans l'adéquation de ses pratiques avec les activités de l'eau quotidiennement et abondamment utilisée. La maîtrise de cet élément considéré comme une valeur à utiliser rationnellement, a suscité des systèmes d'objets conçus pour la canaliser et la stocker en l'intégrant à la structure bâtie. De cette façon, même les eaux de pluie étaient récupérées dans *des citernes creusées au-dessous des cours*.

Le K'bou, expression moins répandue que *west-ed-dar*, elle a donné naissance au mot *alcôve*. Il s'agit d'une loge dont l'emplacement et l'aménagement spécifiques en font *un lieu privilégié pour les réceptions, les conversations ou même les travaux calmes nécessitant l'adossement*. Le k'bou figure parmi les éléments qui caractérisent l'unicité de la Casbah. *Espace conçu pour s'asseoir et regarder à l'extérieur, il n'a de sens que porte ouverte*. Sa position est faite pour satisfaire la vue en direction du patio qui est considéré comme un extérieur à l'intérieur de la maison et en direction de la rue qui est perçue sur toute sa longueur.

La porte pensée ouverte où le sens de l'ouverture des vantaux se fait vers l'extérieur, est le signe d'une fonction qui accentue la spécificité de la Casbah. *La porte des appartements de la Casbah d'Alger est un des principaux éléments qui rendent son architecture unique*. Ravereau explique cet aspect par l'existence de galerie en cohérence avec celle d'un deuxième niveau.

La porte pensée fermée correspond à une conception différente relative à la nécessité de défense. Il s'agit de la porte qui donne sur la rue et où le sens d'ouverture est vers l'intérieur. Ce dispositif permet de la bloquer en cas d'agression. L'espace attenant, la *s'kiffa* organise la transition entre la rue et le patio donnant ainsi la possibilité de *laisser ouverte la porte au moment des grandes chaleurs*.

Les portiques et galeries confirment l'aspect d'une conception architecturale spécifique à la Casbah. Outre le fait qu'elle justifie le sens d'ouverture des portes, elle se traduit par l'agencement des arcs en ogive dans une problématique de composition spatiale. Le patio est le lieu de cette composition où ce type d'arc possède *la capacité de variations harmonieuse en cas d'irrégularité géométrique... L'avantage... est que la hauteur entre la naissance de l'arc est sa clé peut être constante même s'il y a variation dans l'ouverture*. Il y a là un problème de fonction esthétique où *l'ordre avec sa diversité d'utilisation, manquera dans bien des organisations architecturales*. Au-delà de la forme, l'ornementation ajoute à l'originalité de la conception dans la pose des *frises horizontales et les appliques verticales au droit des colonnes... jusqu'à la dimension des anneaux de céramique qui composent parfaitement avec les dimensions de l'ensemble*. Le *chapiteau*, tringle en bois pour la suspension, puis *l'abaque*, autres objets décrits et expliqués permettent de comprendre en quoi l'architecture de la Casbah est unique.

La terrasse, élément de vie important, révèle sa distinction par le *fractionnement qui est un critère de résistance contre les fissurations*. Elle constitue une spécificité dans la mesure où Alger... est le seul qui présente un parti pris aussi total des terrasses et cette configuration de cité

descendant ainsi du haut d'une colline jusqu'à la mer. *Comportant une pièce qu'on appelle le minzah, la terrasse est l'endroit où se discerne l'expression d'une culture de voisinage basée sur la discrétion. L'escalier d'accès est lui aussi un lieu en soi. Il constitue une transition heureuse entre les différents niveaux et donne la possibilité d'exploitation constructive pour ne perdre aucune opportunité d'usage de l'espace.*

Dans son ensemble, l'ouvrage de A. Ravereau rend intelligible le concept d'unicité de la Casbah et procure les arguments nécessaires à sa clarté. Il devient une référence quand il s'agira de rappeler le caractère unique de la Casbah. On ne saurait enfin conclure sans revenir à la préface de M. Lacheraf : *« Cette riche expérience architecturale dont l'auteur fait preuve, au double plan d'une technique et d'une sensibilité pareillement maîtrisées sans aucune fausse note et avec une juste harmonie dans la vision des choses et des gens. mériteraient d'être enseignée aux élèves de nos instituts d'architecture »*. Les leçons à en tirer s'appliquent notamment à la compréhension de processus et de principes de composition dans leur contexte culturel et à différentes échelles. Ceci étant, ne manquons pas l'occasion de dire que "*La Casbah d'Alger.*" d'A. Ravereau, richement accompagné de photos de M. Roche, est un livre à offrir.

Ammara Bekkouche

Lesbet, Djafar.- La Casbah d'Alger : gestion urbaine et vide social.- Alger, O.P.U., 1985

Ce livre que Djafar Lesbet a consacré à la Casbah d'Alger, voilà déjà treize ans, se présente dans une structure légère et se lit aisément. Qu'on en juge : un texte de 128 pages, des documents photographiques qui se déplient en 44 pages, des annexes qui couvrent 42 pages, cartes et 2 plans en hors texte... et enfin en guise de synthèse - conclusion 18 pages de recommandations sur la réhabilitation de la Casbah, *« telle qu'on croit la faire à partir des bureaux et telle qu'on peut la faire sur le terrain »*. L'ensemble couvre 5 grandes périodes historiques : les origines d'Alger - soit l'actuelle Casbah (20 pages), la période turque (4 pages), la période française (25 pages), la période post-coloniale (24 pages) et enfin la *Casbah en consultation* » (46 pages).

Dans ce livre qui a été co-édité en France / CNRS sous le titre *« Pratiques urbaines »* et en Algérie / OPU sous le titre *« La Casbah d'Alger-gestion urbaine et vide social »* en 1985, la thèse défendue est que *« La Casbah n'est pas importante parce qu'ancienne, mais parce qu'elle a représenté dans un passé encore proche, un modèle de fonctionnement et de gestion d'un ensemble urbain. Elle est l'un des rares témoins d'une*

pratique locale efficace». La grandeur de la Casbah l'auteur la fonde sur ses 4 dimensions : la dimension identitaire : habitée majoritairement et de tout temps par des autochtones : *«la conception de ses maisons d'inspiration locale correspond le mieux à la manière de vivre algéroise»* et, donc c'est en son sein *«que s'est forgée et constamment renforcée l'identité algérienne, avant et durant l'occupation coloniale»* ; la dimension politique *«elle a été l'un des plus importants creusets du nationalisme algérien»*; la dimension culturelle et nationale *« La Casbah exprime une triple dimension artistique, culturelle et politique, ce qui lui donne une importance nationale»* et enfin *«son rôle dans l'histoire du Bassin méditerranéen, le site merveilleux qu'elle occupe, l'originalité de son urbanisme et les qualités de son architecture unique»* qui lui confèrent une dimension internationale.

Par ailleurs, l'auteur souligne la valeur expérientielle et, par conséquent scientifique de la Casbah, objet de la première grande *«tentative de réhabilitation du plus ancien noyau urbain»* qui se présente au chercheur comme *« expérience majeure (qui) relie notre attention dans la mesure où elle offre un cadre d'observation privilégiée des multiples aspects de distorsions et écarts qui séparent les projets (théoriques) des lieux de mise en application»*.

Cependant, ce *«modèle de fonctionnement et de gestion d'un ensemble urbain»* révèle son autre grandeur - en tant que Cité des Hommes - à travers ce qui mérite d'être appelé le Paradoxe de la Casbah.

Stigmatisée durant la période coloniale comme *«quartier dangereux»*, *«repaire des marginaux»*, *«réserve de prolétaires disponibles»*, quartier où la majorité des ménages résidents sont pauvres, la Casbah, au lieu de subir et d'afficher une dégradation accélérée du cadre bâti suite à sa mise à l'écart, vit se développer en son sein *« une forme de gestion communautaire des espaces tant publics que privés»*. Si c'était là une manière salutaire de réduire les effets d'un discours diffamatoire, il faut bien reconnaître que c'était surtout une façon de résister au remède *«haussmanien»*.

La Casbah de l'après-indépendance voit sa réalité se transformer en son contraire. Ce haut lieu de la résistance et source de pouvoir évolue depuis 1962 en zone de relégation, de déchéance. L'entretien des espaces résidentiels est suffisamment éloquent à ce propos : effacement ou même disparition des *Zabaline* (éboueurs), des *Siyakine* (arroseurs), amoncellement des ordures et gravats devant les maisons. Et s'il s'agit de rappeler que cette situation n'incombe pas aux habitants seuls, comme semble le suggérer Djafar Lesbet en insistant sur le renouvellement de la population qui serait responsable de la dégradation puisque celle-ci n'a

«qu'une courte expérience urbaine», il suffit alors de rappeler que de 1962 à 1985 aucune structure étatique n'a élu domicile dans la Casbah. Eh Oui ... La Casbah qui abrite des maisons construites avant 1830 (la haute Casbah) et des immeubles coloniaux (la basse Casbah), représente aussi «l'un des espaces urbains les plus densifiés du globe». Le diagnostic n'a alors rien de surprenant : «un tiers des maisons est insalubre et vétuste, l'autre nécessite une intervention lourde, seul le troisième offre des conditions correctes d'habitabilité».

Pour rendre compte de façon concise de la situation concrète de la Casbah et de ses habitants après l'indépendance, seule l'expression de I. Goffman semble la plus adéquate : c'est l'identité abîmée.

Et si *«Alger se meurt de sa Casbah»*, celle-ci ne doit ses malheurs qu'à l'infortune de ses occupants : *«La Casbah a durant les 40 dernières années constamment été habitée par les couches les plus pauvres de la population algéroise»*. Infortune qui pénalise doublement encore puisque *«l'absence de logement maintient les habitants de la Casbah sur place. Elle alimente la surdensification. et chaque fois qu'on destine aux familles de la Casbah un quota de logements, il est attribué à d'autres (mieux placés) »*. Il arrive aussi, comme en 1984, qu'*«on murmure au ministère de l'habitat que la qualité des constructions est trop luxueuse pour les gens de la Casbah»*. L'identité abîmée est-elle aussi doublement signifiée. D'abord au niveau de la mutilation de la pierre de la Casbah, opérée durant la période coloniale et qui a fait que les façades des maisons *«évoquent tout ce qu'il y a de colonial et l'intérieur garde le style et l'organisation antérieurs»*, ensuite au niveau de l'espace domestique occupé dans la fièvre de l'appropriation enclenchée après le départ massif des européens en 1962. *« Chaque fois qu'on entrainait chez soi, on avait l'impression de pénétrer chez l'autre, chez l'étranger qui, bien que définitivement absent, continuait toujours à imposer sa façon de vivre»*. Dès lors, on comprend que les maisons de la Casbah, comme partout ailleurs, sont-elles aussi saisies par le processus de transformations / modifications : entrée du parpaing et du béton armé, des briques et autres matériaux lourds, évitement du wast-ad-dar par le percement d'ouverture, entre les chambres... Mais alors si la composition et la disposition des maisons de la Casbah sont encore ce qu'on a fait de mieux et qui correspond toujours le plus au mode de vie local de la plus grande partie de la population, toutes strates sociales confondues pourquoi alors ces transformations / modifications opérées par les habitants pourtant toujours pauvres ? Pourquoi ce modèle d'architecture et d'urbanisme n'inspire-t-il plus nos techniciens ?

La Casbah constitue-t-elle toujours «*un modèle d'urbanisme représentant une alternative aux cités nouvelles*» ? Et ceci même si «*elle est également un espace légitimant de l'histoire urbaine d'Alger. Elle confère aux natifs le statut de citoyen*».

Si tous les signes de la dégradation convergent dans leur signifié pour suggérer l'hypothèse de ce que Madani Safar-Zitoun appelle «*la désobéissance civique*» (cf. *Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger 1962-1992.*- Paris, l'Harmattan, 1996), Djafar Lesbet se contente lui d'une tout autre explication que la sociologie ne peut agréer et qui est celle du vide social : «*le vide social s'exprime à travers cet ensemble de signes d'abandon et d'attitudes de rejet que nous avons exposées, en mettant en parallèle deux comportements d'un même peuple durant deux périodes différentes dans un même espace urbain, et qui ont donné lieu à des résultats diamétralement opposés*». Ce «*vide social*» n'a de sens que celui que lui reprochent le discours officiel et le discours des techniciens, c'est en son nom que toutes les aventures, les tâtonnements empiriques et les mimétismes sont justifiés. Car là aussi, comme ailleurs, la démarche politique et technicienne est exclusive : les habitants n'ont aucune idée en matière de réhabilitation... et tout ce qui se fait ne peut que leur bénéficier... même malgré eux et d'ailleurs. Là encore, les règlements administratifs issus du droit «*moderne*» dissuadent de toute recherche de coopération avec les habitants de la Casbah.

Pourtant toutes les expériences menées ailleurs montrent que la réhabilitation ne peut réussir que si on commence par «*apprendre à regarder la Casbah avec les yeux des habitants avant d'entreprendre des actions sur son cadre bâti*». En l'absence de l'implication des habitants, «*Le problème de la Casbah est devenu une question d'Etat pour laquelle on n'a aucune solution et pas même un début de réponse*» bien que les diagnostics se multiplient... mais en s'annulant les uns les autres. Les résultats se résument en un seul mot : gâchis. Gâchis que les décideurs pensent à chaque fois pouvoir éviter en recourant aux programmes d'aménagement colonial, comme déjà vu à Constantine (cf. texte de Z. Boumaza pour *Souika* dans le Vieux Constantine) et à Oran (cf. texte de A. Bekkouche sur le *Ravin de Ras el-Aïn* à Oran) -et à propos de ce recours Djafar Lesbet écrit que l'une des dernières interventions était «*dans la droite ligne d'un vaste programme d'aménagement que l'indépendance avait rendu caduc et qu'on croyait abandonné*». Autre exemple : pour la réalisation d'une gare routière dans la basse Casbah la ville d'Alger, jumelée avec la ville de Marseille, fait appel à un bureau d'études marseillais... mais «*c'est là encore un vieux projet des années 40 qui refait surface à... Marseille... pour être repropoé à Alger en 1984*»... pour la Casbah, ce haut lieu du nationalisme algérien. Si la réhabilitation

revêt le sens de remise en état du plus ancien noyau urbain» abritant une architecture pré-coloniale, elle ne traduit pas moins par sa mise en oeuvre les contradictions du politique entre autres exemples cités dans le livre, l'entêtement à vouloir confier cette réhabilitation «*à des bureaux d'étude extra-nationaux, en général étrangers aux moeurs et aux pratiques constructives vernaculaires et aux techniques de réalisation exclusivement locale qui ont donné naissance aux anciennes cités*». Manque d'imagination ou complexe du colonisé ? Ou encore les deux à la fois ?

Le lecteur, une fois informé de ce qui a été appelé plus haut le paradoxe de la Casbah coloniale et surtout post-coloniale, ne peut pas ne pas regretter l'absence de tout point de vue des habitants de ce modèle d'urbanisme authentiquement local et structuré autour de la mosquée - «*Avec 11 mosquées et 5 salles de prière, la Casbah est le quartier le mieux pourvu de la capitale*». Point de vue des habitants les plus anciens comme des nouveaux sur la réhabilitation de leur quartier, de leur espace vécu. N'est-ce pas pourtant la non-implication de cet acteur essentiel que l'auteur dénonce comme source de gâchis ? N'est-ce pas reproduire épistémologiquement et méthodologiquement par un livre fait sur la Casbah sans le point de vue de ses habitants ce que d'autres commettent politiquement ?

Abdelkader Lakjaa

Sgroï-Dufresne, Maria.- Alger, 1830-1984. Stratégies et enjeux urbains.- Paris, Ed. Recherches sur les civilisations, 1986

Cette thèse de troisième cycle en géographie, soutenue à l'université de Paris I en 1983, sous le titre de «*la politique urbaine à Alger : continuités et ruptures. Une métropole coloniale devenue capitale d'un Etat souverain* » a été rendue accessible, consécutivement à sa publication en 1986, sous le titre d'«*Alger : 1830-1984. Stratégie et enjeux urbains*». Bien plus que son plan de rédaction classique, séparant l'Alger colonial (1830-1954) et l'Alger réapproprié (1962-1984), c'est la manière d'aborder les mutations de la Capitale qui apporte un renouvellement dans la démarche de géographie urbaine avec laquelle l'analyse des villes en Algérie a été abordée jusque là. En effet, M. Sgroï-Dufresne innove en tentant d'analyser les transformations de l'urbanisation d'Alger d'une façon globale en faisant appel à la science politique, à la sociologie, à l'économie, au droit de l'urbanisme... tout en recherchant les interactions décelables entre ces multiples disciplines impliquées dans l'aménagement de la capitale.

Tenter d'expliquer la formation d'un espace, a fortiori celle d'une ville à fonctions capitales, et ses dynamiques géographiques, économiques et

sociales durant une phase historique, aussi longue, est une œuvre délicate. Et ce, d'autant plus que l'auteur essaie de démontrer une hypothèse fondée sur la similitude de mécanismes d'appropriation qui ont produit une ségrégation sociale au sein de l'espace algérois, durant la période coloniale et la période post-indépendance, par des groupes sociaux liés aux différents pouvoirs politiques et économiques. D'une manière générale, la lecture de la thèse de M. Sgroï-Dufresne met en évidence une série de discontinuités perceptibles lors de l'étude de l'extension spatiale de l'agglomération métropolitaine. Une des discontinuités, observée dans les politiques urbaines appliquées tant durant la période coloniale (1930 - 1962) que durant la période post-indépendance, peut être relevée lors des débats (1930-42 et 1968-75) qui, portant sur les choix en matière d'urbanisme et sur les nouvelles fonctions de la Capitale, *«vont à l'encontre des intérêts de la bourgeoisie coloniale, en grande partie liés à la rente foncière, urbaine et agricole. Le Plan du Comédor est rejeté car il remet en cause les intérêts de la fraction de la bourgeoisie nationale qui a su profiter de « l'héritage ». Mais il s'agit là, d'une constante dans l'histoire de l'urbanisme algérois»* (p. 6).

L'approche de la périodisation de l'histoire urbaine de l'Alger colonial (avant 1930, 1930-54, 1955-62) et de l'Alger, capitale d'un Etat souverain (1962-65, 1966-1975 et après 1976) permet à l'auteur d'affirmer qu'au-delà de la rupture politique de 1962, *«l'histoire de l'Alger moderne... devait aussi intégrer l'Alger colonial»*. A partir d'une collection de cartes, M. Sgroï-Dufresne permet au lecteur de suivre, avec parfois beaucoup de précision, les tendances du Plan d'aménagement de 1931, du Plan d'urbanisme de 1935 appliqué à la région algéroise, du Plan d'urbanisme de 1948... Ainsi, la gestion urbanistique de la ville et les projets de l'Agence du Plan, soutenus par le maire J. Chevallier, apporte à la fois une nouvelle orientation à la politique urbaine, des d'équipements sociaux et la réalisation de grandes cités (Diar es-Saàda, Diar el-Mahçoul...) ; mais, le départ du maire en 1953 met fin à cette expérience. Par ailleurs, l'auteur analyse finement, l'organisation du marché foncier et immobilier à la fin des années 1950 ; cette partie peut être utilement complétée par les travaux de recherche menés par l'architecte J. J. Deluz. Enfin, en dépit du lancement du Plan de Constantine et de ses multiples opérations d'habitat résidentiel (Alger-Centre, Hussein-Dey, El Harrach, Ben-Aknoun, Clos Salemblier, Climat de France, Cité Mahieddine, El Biar, Oued Ouchaya...) qui ont orienté l'extension spatiale d'Alger en direction de l'Est et des Hauteurs de la ville, *«les critères de distribution et d'affectation de l'espace apparaissent ainsi, sous une apparence de rationalité, plus ségrégatifs que jamais»* (p. 100).

A la suite de la reconquête d'Alger, l'auteur affirme qu'en 1966 *«l'aménagement d'ensemble de la ville coloniale n'est donc pas remis en*

question» (p. 125). Bien plus, si la réglementation française en matière d'urbanisme est reconduite en décembre 1962, sur le terrain, «*la distribution de la population par catégorie socio-professionnelle suit une hiérarchie étroitement liée au standing des quartiers*» souligne l'auteur. Cette approche de l'occupation de l'espace, en 1966, est présentée en plusieurs pages et est, agrémentée par une série de tableaux et de cartes. Préoccupé par la gestion de la ville et du parc de logements hérité, le gouvernement crée en 1968 le COMEDOR (Comité d'études, de développement et d'organisation de l'agglomération d'Alger) et lui confie la conception du nouveau Plan d'urbanisme d'Alger. Là encore, des conflits de compétence et d'intérêts entravent l'application du Plan d'orientation générale, élaboré en 1975 par le COMEDOR, dont l'orientation spatiale préconisée s'effectuerait vers la partie orientale de la capitale.

Les mécanismes législatifs et l'organisation du marché foncier urbain monopolisé par les institutions publiques aboutissent à une allocation sélective des logements et des réserves foncières. Une série de cartes portant sur la distribution spatiale des migrants, installés entre 1966 et 1977 (p.p. 165-178), au sein des arrondissements et des communes périphériques d'Alger, permet de faire ressortir une redistribution ségrégative des catégories socio-professionnelles dans ces territoires. La sectorialisation de la planification, la centralisation et la politique des pôles de croissance ont eu des implications négatives sur le fonctionnement de l'économie (gaspillage, crise de logement...) et sur les comportements des uns et des autres.

La nouvelle politique d'aménagement urbain, décidée dès 1978 (maillage autoroutier, lignes du métropolitain, Riadh el-feth, université des sciences et de la technologie, nouvelles zones d'habitat urbain...), est justifiée par la conception d'un nouveau Plan directeur d'urbanisme dont est chargé en 1983, le Centre national d'études et de réalisations appliquées en urbanisme. Articulé autour de trois variantes, ce plan n'empêche pas l'extension de la capitale... et une «*segmentation spatiale et sociale de l'offre foncière et immobilière*» (p. 202) se concrétise, au début des années 1980, par une analyse faite en quatre volets : «*les logements publics en vente ou en location, les lots faisant partie des réserves foncières, les lots situés dans les lotissements privés régulièrement approuvés et les lots privés issus des morcellements arbitraires à la campagne*». Ces derniers s'adressent aux «*exclus*» du marché urbain. C'est dire là, l'élargissement de l'aire des migrations pendulaires d'Alger, vers l'Est et le Sud. L'étude de cas présentée par l'auteur (p. 209) concerne la commune de Douéra, située dans le Sahel.

En définitive, M. Sgroi-Dufresne conclut «*sur une occupation de l'espace urbain extrêmement ségrégative et un système de location*

calqué, à Alger, sur celui de la ville coloniale». Même si certaines affirmations méritent parfois d'être nuancées et certains concepts mieux précisés (catégories socio-professionnelles...), il n'en demeure pas moins que la thèse de M. Sgroï-Dufresne apparaît comme un travail documenté dont le texte présenté est enrichi par des collections de cartes expressives.

Abed Bendjelid

Quand on arrive au bout des 252 pages du livre que Maria Sgroï-Dufresne a consacré à Alger, de 1830 à 1984, la tête pleine de dates et de nouvelles questions suscitées par une profusion de cartes, on garde l'idée que le passage de l'Alger colonial à l'Alger réapproprié (post-colonial) s'inscrit dans la continuité et nullement dans la rupture. Si l'auteur synthétise cette réalité par le tranchement d'une phrase fort concise placée au beau milieu du livre, et qui ne souffre aucune équivoque : *«l'aménagement d'ensemble de la ville coloniale n'est donc pas remis en question»* (p. 125), il reprend cette même idée dans la conclusion mais pour l'étendre à toute l'Algérie (p. 233). Les illustrations si elles sont nombreuses... elles sont aussi judicieusement repérées : exhumation du *«Plan de Hanning»* par le Bureau d'Urbanisme de la Région Algéroise, à l'image du Plan de Constantine pour les grands projets industriels, dans le plan du GURA ; l'installation des organes des nouvelles autorités algériennes dans les mêmes édifices qui avaient abrité les administrations coloniales similaires *«y compris les immeubles d'habitations destinés aux fonctionnaires»* : Mairie d'Alger / Conseil populaire de la ville, Préfecture / Wilaya, Gouvernement général / gouvernement, Palais d'été du gouverneur / Palais d'été réservé au Président de la République ; la reconduction de la législation française en matière d'urbanisme par la loi du 31 décembre 1962 et les organismes publics chargés de son exécution : OPHLM, HLM, CIA, CADAT dont les statuts demeureront inchangés jusqu'en 1971 et qui servira à assurer la continuité de la gestion de la ville sous le nom du Bura.

Ces pratiques visant la réappropriation de la ville officielle par la société officielle ne parvenaient pas cependant à camoufler d'autres pratiques auxquelles se livrait le reste de la société : *«Mais ces objectifs, qui répondaient bien aux exigences de restructuration de la ville coloniale, n'ont plus aucun lien avec la nouvelle réalité. Il en est de même pour les instances chargées de la planification qui restent isolées du nouveau contexte socio-économique et politique»* (p. 118). Ceci... ouvre l'accès sur la deuxième dimension de la lecture du livre de Maria Sgroï-Dufresne. En effet, si la colonisation a pris un caractère urbain et que la ville par conséquent se révèle tout à la fois espace de pouvoir et instrument d'exercice de ce même pouvoir, en son sein continuent à fonctionner, voire même *«en s'affolant»*, des mécanismes de création des bases sociales du nouveau pouvoir et, bien entendu, ceux de ségrégation

spatiale, tout comme par le passé. Ainsi le marché de «*maisons françaises*» «*s'adresse presque exclusivement aux membres des professions libérales, aux entrepreneurs et aux gros commerçants*» (p. 156). L'autre ressort de ces mécanismes d'exclusion a consisté en l'imposition d'un loyer élevé avec obligation de paiement des arriérés par les organismes de l'Etat qui a «*légitimé*» la récupération / réaffectation de logements et par conséquent la recomposition sociologique de certains quartiers résidentiels. Le deuxième temps fort de cette restructuration, après saturation des biens de l'Etat, a concerné les cités HLM «*attribuées en priorité aux cadres moyens et supérieurs et aux coopérants techniques*». Jusqu'au recensement de 1977 «*dans les cités construites et achevées avant l'indépendance, les CSP non qualifiées représentent environ la moitié du total, cette proportion baisse avec le temps et, dans les cités les plus récentes elle se recouvre plus que 22 à 12% Les cadres supérieurs et les professions libérales y représentent en revanche 55 à 70% du total. Les loyers élevés pratiqués dans ces cités en écartent par ailleurs les couches à faible revenu* » (p. 155). Observations largement confirmées par les résultats d'une enquête réalisée en 1982 dans cinq cités récentes (Lavigerie à El-Harrach avec 760 logements et achevée en 1976 ; Les Anassers II à Hussein Dey avec 1000 logements et achevée en 1980 ; cité Rabia Tahar à Bab Ezzouar avec 2600 logements dont 1000 achevés en 1981). Une logique d'appropriation / redistribution ségrégative menée par de nouvelles classes urbaines issues de la mise en oeuvre des politiques d'industrialisation, scolarisation, urbanisation et construction d'un état national : «*Une redistribution ségrégative apparaît donc nettement de cette analyse : ouvriers et chômeurs dans les quartiers du grand Alger situé à l'est ; patrons, professions libérales et cadres supérieurs au centre-ville et dans les quartiers résidentiels des hauteurs*» (p. 168). Logique qui conduit à la nécessité de positionner les différents quartiers dans la hiérarchie urbaine dans laquelle «*les travailleurs les plus qualifiés s'installent dans les chefs-lieux, où ils occupent en général les logements de l'Etat*» (p. 171) et les CSP privilégiées dans les logements les plus vastes. Cette hiérarchisation des espaces révèle tout son sens quand elle est relue à la lumière du concept de système urbain comme système d'allocation des ressources localisées (biens et services) et dont l'accès est déterminé par la localisation du logement : «*Ce sont donc les zones les plus qualifiées et les plus centrales qui offrent le plus d'avantages à leurs résidents et favorisent la mobilité sociale grâce à l'utilisation des équipements (surtout scolaires) qui s'y trouvent. Les populations installées dans ces zones ont pu profiter d'un important transfert de revenus*» (p. 174).

Il faut aller chercher la face cachée de ces pratiques dans la ville, invisible, la société informelle qui évolue dans les bidonvilles avec ses

propres stratégies, ses revendications en matière de droit à la ville, ses représentations et souhaits relatifs à l'habitat : *«les résultats présentés jusque là nous permettent de conclure que, si les bidonvilles du grand Alger accueillent de moins en moins de ruraux récemment arrivés en ville, ils continuent de s'agrandir et de se multiplier en abritant une nouvelle population qui provient, cette fois-ci, des quartiers environnants où les conditions de surpeuplement poussent les habitants à déménager»* (p. 219). Si en 1977, le RGPH a dénombré 11000 baraques et en 1979 une enquête de la CADAT en recense 14000, en 1983 le Ministère de la Défense dénombre 22000 familles installées dans les bidonvilles répartis à travers la wilaya. L'exclusion du système d'allocation des ressources localisées n'empêche pas ces familles d'être soumises, comme dans les autres quartiers périphériques, à des ponctions supplémentaires par le système des prix (coût de l'électricité, des appareils électroménagers...) comme Galila El-Kadi l'a montré pour les bidonvilles du Caire. Face à cette adversité les familles se rapprochent les une des autres pour recomposer les tribus en ville *« ainsi, dans certains bidonvilles l'on trouve des groupes sociaux ayant la même origine «familiale» et géographique, groupes qui reproduisent parfois la forme d'organisation communautaire du village. Les installations sont dictées dans ce cas par l'affinité sociale ou familiale. Ce qui n'exclut pas qu'elle puisse l'être par la proximité de l'emploi»* (p. 221). L'interprétation que l'auteur fait des *«cas de «durcification» qui ne sont pas rares», des taux de scolarisation des enfants des bidonvilles qui varient entre 88 et 100% («ce taux ne descend au-dessous de 80% que dans les bidonvilles de Gorias et Garidi, notamment à cause de la nonscolarisation des filles»* (p. 225) s'appuie sur les capacités d'adaptation au milieu urbain : *«s'il existe encore au sein des bidonvilles algérois certaines pratiques qui semblent reproduire un mode de vie plutôt «rural», celles-ci ne sont pas un symptôme d'inadaptation ou de refis du milieu urbain mais permettent au contraire aux habitants de compenser l'insuffisance de leurs revenus et de faire face aux dépenses de consommation»* (p. 225).

Face à l'avancée extensive de ce conflit de rationalité dans l'aménagement de la ville d'Alger, caractérisé par le volontarisme urbanistique des décideurs confronté à *«l'enclenchement démographique»* de la Capitale, les autorités établissent officiellement un constat d'échec : *«le 30 Septembre 1979 le Conseil des Ministres parle de «croissance anarchique et mal maîtrisée» d'Alger et reconnaît que «les dispositions fondamentales du P.O.G, destinées à limiter la croissance de la capitale et à améliorer les conditions de vie, n'ont connu aucune application, l'instance mise en place à cet effet n'ayant eu aucune autorité sur les opérateurs»* et que *«l'urbanisation (s'est faite) au gré des implantations sauvages de population et d'activités, principalement par le*

secteur privé, mais également par les organismes publics» (p. 190). Mais ce constat est aussi celui de l'incompatibilité quasi-absolue entre la liberté des citoyens et le contrôle politique de la croissance urbaine *«si l'on admet comme donnée inéluctable la liberté pour nos citoyens de s'installer sur n'importe quel point du territoire national, toutes nos tentatives de maîtrise de la croissance ne pourraient se solder que par un échec»*. C'était le temps des certitudes... le temps où l'Etat était jeune et croyait encore au transfert des expériences des pays socialistes *«amis»*, tout comme pour l'industrialisation : *«les actions engagées dans ce domaine constituent des cas exemplaires pour montrer que la maîtrise de la croissance urbaine passe par la réglementation des conditions d'installation et de travail au niveau des agglomérations concernées»*.

Dans la dynamique de ce conflit, la ville d'Alger se révèle à l'analyse comme scène et enjeu de conflits qui agitent les différentes fractions du groupe au pouvoir la *« bourgeoisie d'Etat »* qui *«prône le développement d'un secteur productif véritablement national, que ce soit par le biais de sociétés publiques ou privées»* et la *«Société politique»* *«liée à l'intermédiation et aux rentes de toute nature les «pots de vin » en sont l'une des manifestations) tend à freiner ce processus. Le monopole acquis par ces dernières forces grâce, entre autres, à l'appropriation de positions de privilège dans l'espace paraît en effet difficile à briser»* (p. 234).

C'est parce que la rupture avec l'ancien ordre urbain colonial n'est pas le fait du nouveau pouvoir de 1962 mais bien plus de la société civile, à travers entre autres des processus, de réappropriation / appropriation des espaces urbains enclenchés bien avant 1962, que *«le mythe de l'accès à la modernité que l'idéologie urbaine dominante comporte et qui a été largement diffusée entre 1965 et 1975 tombe sous les coups de la crise qui touche les métropoles, où s'est concentrée la croissance. Le prestige de l'état en tant qu'agent unique d'urbanisation en est alors lui-même affecté»* (p. 233).

Abdelkader Lakjaa

**Icheboudene, Larbi.- Alger, histoire et capitale de destin national -
Alger, Casbah éditions, 1997**

Un livre sur Alger ou tout autre sujet qui concerne l'Algérie, est toujours accueilli avec bonheur compte tenu de la lenteur qui caractérise la production nationale. A ce titre l'ouvrage de L. Icheboudene vient combler une attente et surtout, provoquer le débat. Quatre chapitres en constituent la forme générale et sont agencés autour de l'affirmation que *l'histoire et le destin* de la nation algérienne se rattachent à ceux de sa capitale Alger. Pour nous en convaincre, l'auteur assemble, classe et commente une série de notes puisées dans une importante bibliographie

relative à Alger et / ou à l'Algérie. Selon cette présentation, rien ne dépaysera le lecteur averti ou autre chercheur sur les villes algériennes. Le profane quant à lui, trouvera dans ce document quelques apports de connaissance sur le passé historique de la ville d'Alger.

Il est à signaler cependant que des anomalies dues à l'impression et la mise en forme nuisent quelque peu à la présentation de l'ouvrage.

Ammara Bekkouche

L'ouvrage de Larbi Icheboudène ne saurait laisser le lecteur indifférent. Le titre d'emblée pose problème par la réunion de deux instances différentes : une discipline et un statut. Le *et* résume pourtant la thèse que défend l'A. Toute l'histoire d'Alger est celle d'une ville dont le destin est de devenir une capitale.

L'A. veut nous faire partager sa foi en le destin de sa ville et son amour pour elle. Il a donc un premier mérite, il aime Alger et il l'écrit.

Pour les besoins de sa démonstration, et tout dans sa passion, l'A. convoque le ban et l'arrière ban de l'historiographie coloniale (Péllissier de Reynaud, Rozet, Galibert, Lespès et Esquer) qu'il flétrit par ailleurs.

Avec des idées simples, parfois hélas, quelques lieux communs, raccourcis et sentences et une méthode souvent discutable, l'A. découvre l'histoire et veut nous faire partager ses convictions par le seul fait qu'il les énonce. Il ne s'embarrasse pas de détail :

«Alger est une ville issue de la grande histoire, espace central d'un pouvoir rayonnant sur le Maghreb» (p. 19). Même le lecteur profane et non averti sait que jamais dans son histoire -pourtant suffisamment chargée et belle- Alger n'a rayonné sur le Maghreb. Mais, laissons là ce détail. Il est question p. 34 d'un *miracle* qui s'accomplit lorsque Khayr Dine relie le Penon à la terre ferme, « depuis ce jour, toutes les flottes du monde sont venues croiser devant Alger ». Faut-il lire au deuxième degré ? Deuxième degré également lorsque p. 93, on revient au «*coup d'éventail qui va coûter à l'Algérie 132 ans de domination... »* On retrouve les accents d'un Gautier qui, dans un opuscule publié à l'occasion du Centenaire de 1830, avait écrit : «*Il faut songer que ces huit milliards de richesse [réalisés par l'Algérie en 1929 N.D.L.R.] sont une création pure. Ils sont sortis intégralement du coup d'éventail du dey*».

La méthode d'exposition est simple :

Posons un *postulat* (le mot est dans le texte) : Alger est la capitale, les capitales ont *des vertus et des qualités*, donc Alger a des vertus et des qualités, donc Alger est une capitale.

Ce postulat devient un peu plus loin un *théorème* (ce mot est également dans le texte). Détournant au passage le titre d'un article d'Henri Sanson, «*prise de la ville, prise du pouvoir*», l'A. essaie de nous expliquer que «*la libération du pays passait symboliquement par la reconquête de la ville capitale*» pour preuve, «*pour le colonisateur, la*

prise de la ville signifiait la prise du pays.» Le raccourci même pour le lecteur peu au fait de l'histoire de l'Algérie est a-historique.

Posons un second postulat : *«Dans l'histoire générale de la ville, il est un fait admis que celle-ci constitue le foyer principal ou intellectuel de mouvements nationalistes révolutionnaires. Ce fut le cas des capitales coloniales nord-africaines... Alger s'est manifestée avec un plus... »* Alger est une ville, donc... Alger est une capitale nord-africaine donc... Alger constitue le foyer... Mais de quoi s'agit-il ? De la ville en général ou d'Alger ? Qui a admis ce fait ? Quelle est la part de Rabat dans... On songe plutôt à Fès et à Casablanca... L'A. est déjà ailleurs, de plus, il faut le croire puisque *«l'histoire nous enseigne que... »* et comme l'histoire est bonne fille, *«cette capitale reçut ce rôle que lui avait dévolu l'histoire comme un destin ».* (p. 273)

Tout à son amour -qui rend aveugle, il est vrai- l'A. n'hésite pas à écrire : *«Alger, première ville conquise par la colonisation sera la dernière parcelle de la reconquête du pays par les siens »* p. 242, idée reprise p. 253. C'est là, certes, une belle phrase, mais un peu à côté de la réalité historique. Le 1er février 1968 a quand même eu lieu et pas à Alger.

On ne peut que relever une phrase aussi inutile qu'injuste : *« Ces luttes qui se menèrent à Alger semblent avoir fait de la capitale, la ville qui a payé le plus lourd tribut à la Révolution... »* p. 340. Il semble plutôt que nous sommes là bien loin de la sociologie et plus loin encore de l'histoire.

Comme dans la chanson, c'est toujours la première fois. C'est toujours la première fois qu'un programme d'habitat est lancé en faveur des musulmans : pp. 187, 189, 199, 201, 203 mais pour des périodes différentes : 1937, 1950, 1953, 1954. Mais précisément, il manque la première fois celle de 1931 et du Plan Brunel. Encore fallait-il lire Mahfoud Kaddache et sa thèse sur *«La vie politique à Alger de 1919 à 1939 (Alger, SNED, 1970)».*

Last but not the least : qui a investi Alger d'un destin national ? Depuis le projet avorté d'Abu Hamu Musa II, puis avec le « miracle » de Khayr Dine, les décisions de l'Etat colonial et enfin celles de l'Etat national, que l'A. présente pourtant bien 342 pages durant, voilà qu'il conclut en répondant que c'est la société.

Cet ouvrage est le fruit de grosses lectures et grâce à cet effort consenti par l'A., il incite son lecteur à faire autant et ce n'est pas là sa moindre qualité. Mais comme beaucoup de compilations qui reposent sur une seule idée, ce livre nous laisse sur notre faim par son manque d'originalité. Par contre, il nous aide à comprendre et à aimer toujours plus Alger.

Fouad Soufi

Safar-Zitoun, Madani.- Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger 1962-1992.- Paris, L'harmattan, 1996.

Peut-on analyser la crise que traverse le pays, à partir de l'évolution du phénomène urbain en général et celui d'Alger en particulier ? L'A. est aussi audacieux dans ses développements que rigoureux dans sa démarche, son questionnement et ses sources.

Partir de la ville coloniale n'est pas un artifice, mais permet de comprendre les phénomènes qui se sont produits par la suite et plus particulièrement, comment l'Etat national s'est retrouvé «propriétaire foncier unique». En rompant avec certaines idées simplistes, par l'analyse du «procès de substitution spatiale», l'A. montre qu'il n'y a pas eu de raz de marée en 1962 comme l'ont cru certains de ses prédécesseurs. Le mouvement d'occupation de la ville a débuté *«en 1954 pour s'achever clandestinement en 1966»*. Il montre par une lecture du recensement de 1966 que *«ce furent grosso-modo les populations originelles d'Alger toutes classes confondues qui furent les principales bénéficiaires de la conjoncture de vacance urbaine...»*. D'autre part, des processus complexes d'adaptations culturelles prolongeait ces changements de résidence. On les retrouve dans les nouvelles postures corporelles, dans les habits, les rapports au logement... *«En 1962»* écrit-il, *«nous étions en présence d'une Révolution urbaine radicale... Cette radicalité (se situait) aussi au niveau du renversement des logiques spatiales et sociales de reproduction et au niveau de Ici modification des systèmes de valeur et de comportement »*.

Les éléments essentiels étant en place, entre 1966 et 1981, l'Etat décide d'intervenir directement dans la ville. Grâce à la rente pétrolière qui permet l'émergence de cadres à cols blancs qui vont assurer l'encadrement politique moyen, le relais, grâce à un dispositif institutionnel et réglementaire, l'Etat en fait confisque la ville.

La démonstration est claire mais pêche par une trop grande proximité par rapport aux textes juridiques. Or, on sait le décalage qui existe chez nous entre le texte de loi et sa réalité sur le terrain. Les A.P.C. ont certes des pouvoirs, que leur confère le Code communal (de 1967, etc...), mais les études de cas manquent qui auraient mis en évidence les pouvoirs des walis et leur immixtion dans les affaires communales. Mais, en fait et à juste titre, l'A. va plus loin en démontrant d'une part la fausse hégémonie du secteur public dans l'offre de logement, et d'autre part comment l'Etat va neutraliser «le front urbain» en laissant faire un marché informel et la magouille. Mais explique-t-il, *« ce glissement vers l'informalité du système ne remettait pas en cause le consensus implicite qui s'était noué à*

L'origine entre le pouvoir et la société civile à propos du partage et de l'usufruit du butin de guerre immobilier... »

Les modalités de confiscation de la ville sont clairement explicitées. Elles ne sont pas propres à Alger, mais elles y ont pris un tour dramatique du fait du statut même de la ville. En tout état de cause, *l'intrusion du marché* a imposé de nouvelles données.

En abordant *la réforme du système urbain algérois*, l'A. montre combien ont pu jouer non seulement les pesanteurs idéologiques, mais également celles de l'histoire. Certes, la question de la rupture d'avec les pratiques culturelles coloniales n'est pas abordée en ces termes mais le fait de passer de la norme « indigène » à la norme « algérienne », Si elle ne sert pas d'alibi à la ségrégation sociale comme à l'époque coloniale, va servir à *l'invention de la norme unique* en matière d'habitat.

Le résultat du désengagement de l'Etat, de la formation d'un marché immobilier par la cession des Biens de l'Etat, dont les réelles intentions sont bien décrites, aboutissent à cette capture du marché par « *ceux qui sont le mieux placés dans les filières d'accès et de distribution administrées* ». La lecture des petites annonces aide à saisir l'évaluation tant physique que financière du trafic immobilier ainsi que sa localisation et sa distribution. Nous aboutissons ainsi à une ville éclatée dont les différentes stratégies qui s'y affrontent rendent impossible la modernisation. Relire d'autres villes à l'aune de cet ouvrage aiderait non seulement à comprendre leur évolution urbaine, mais aussi à corroborer et renforcer les thèses de Madani Safar-Zitoun.

Fouad Soufi

Deluz, J. J. - L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique. - Alger / Liège, OPU/ P. Mardaga, 1988.- 199 p.

Cet ouvrage mérite assurément une présentation autrement plus approfondie que la présente. L'A., homme de terrain et enseignant, nous livre le fruit de ses travaux et de ses réflexions sur Alger. Tous les acteurs, tous les intervenants sont repérés et identifiés et l'apport de chacun d'entre eux est analysé, sinon même décortiqué. Les rapports espace-temps que l'A. démonte dans son analyse de l'évolution de l'urbanisme et de l'architecture d'Alger montrent combien la ville à la fois intégré et rejeté son passé et que l'étude critique de ce dernier facilite la compréhension des phénomènes urbains actuels. Mais de la même manière, voir fonctionner les acteurs et les décideurs aujourd'hui permet de comprendre les démarches de ceux d'hier. Tous les architectes sont rappelés depuis les Guiauchain jusqu'à Hansberger (*la plus forte personnalité parmi les architectes ayant travaillé à Alger dans cette*

*époque ... p. 89), Niemeyer, Pouillon, Kenzo Tange et les anonymes du Comedor, en passant Perret, Le Corbusier, Salvador, Christofle. .. Tous les styles, toutes les écoles sont expliqués et insérés dans une approche globale de la formation de la ville. Pour l'A., «on peut considérer l'ensemble des trois opérations Pouillon (avant 1962) comme un des jalons dans l'évolution de l'architecture urbaine d'Alger, aussi marquant que l'ont été celles de Chassériau ou celle de Jonnart dans la ville». Un regard tout aussi neuf et sans indulgence est porté sur les *tendances de l'urbanisme après 1962* et deux très beaux témoignages / entretiens de Robert Hansberger et de Rachid Sidi Boumediène en fixent les grandes étapes, les grands projets et les grandes espérances. Des photographies accompagnées d'un répertoire, des croquis et une carte rendent encore plus agréable la lecture de cet ouvrage qui a malheureusement disparu des librairies et qui est difficilement consultable en bibliothèque, hélas ! Alors, après Lespès, Deluz ?*

Fouad Soufi